

L'insuffisance de la loi sur la santé de travail pointée du doigt

Compte Test - 2012-12-21 18:56:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de la 2e journée interentreprises sur la santé au travail, organisée par la Caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine (CMIM), Abdelouahed Souhail, ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle a déclaré que «la santé et la sécurité au travail sont des droits fondamentaux qui sont au cœur du programme du gouvernement».

La réglementation de la santé au travail, l'impact économique de ce volet vu par les directeurs des ressources humaines, la politique de santé au regard des partenaires sociaux et l'évolution internationale de la santé au travail ont été largement abordés. Néanmoins, les différents intervenants ont plus ou moins souligné l'insuffisance de la loi sur la santé au travail et la difficulté de son application. «Sur le plan législatif et réglementaire, nous étions heureux de constater que les propositions que nous avons formulées concernant l'hygiène et la sécurité ont été retenues dans le Code du travail de 2004. Toutefois, il reste beaucoup d'actions et d'efforts à faire dans ce domaine et la loi seule est loin d'être suffisante, il faut faire progresser la législation», indique Miloudi Moukharik, secrétaire général de l'UMT.

Toutefois, même si beaucoup de patrons et de directeurs des ressources humaines prétendent qu'une politique de santé et de sécurité des salariés est une charge de plus dans le budget de l'entreprise, tous étaient d'accord sur l'importance d'une culture de santé et d'hygiène. «Un accident ou une maladie professionnelle est toujours un drame. La responsabilité des patrons est la clé pour éviter ce genre de situations», affirme Abdelkerim Guergachi, président de l'Association des gestionnaires et formateurs des ressources humaines (AGEF).

Cette journée a également été l'occasion de présenter les résultats d'une étude réalisée par la CMIM auprès des directeurs des ressources humaines sur le sujet. Il ressort de cette étude cinq leviers majeurs du bien-être au travail : l'équilibre vie privée/vie professionnelle, la reconnaissance du travail, les perspectives d'évolution, la protection sociale (complémentaire santé, prévoyance et épargne retraite), ainsi que l'organisation du travail.